

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINE  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

## AVIS PUBLIC

### BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

À toute personne intéressée par le bilan annuel de la qualité de l'eau potable.

**AVIS PUBLIC** vous est donné, par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay:

**QUE** le responsable du système de distribution de l'eau potable doit au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année qui précède, en conformité avec l'article 53.3 de la Loi sur la qualité de l'eau potable.

**QUE** ce bilan est dressé pour l'année 2021 et est disponible pour consultation au bureau municipal et en ligne sur le site internet de la municipalité, à l'adresse suivante :

<https://municipalites-du-quebec.com/st-eugene-argentenay/f-aqueduc.php>

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay ce 28<sup>ième</sup> jour de mars 2022.

*Karine Ouellet*

Directrice générale / secrétaire-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière, résidant au 127, Des Bosquets, Dolbeau-Mistassini, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 28<sup>ième</sup> jour de mars 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28<sup>ième</sup> jour de mars 2022.

*Karine Ouellet*

Directrice générale / secrétaire-trésorière

---